



ASIE/MYANMAR - Opposition de l'Eglise à une nouvelle loi sur la liberté religieuse

Yangon (Agence Fides) – Le Président du Myanmar, Thein Sein, a demandé au Parlement d'examiner l'ébauche d'une nouvelle loi sur la liberté religieuse. La mesure – qui devrait servir à protéger la minorité musulmane, victime de violences – limiterait les mariages interreligieux et les conversions d'une foi à une autre, interdisant par ailleurs la polygamie et promouvant un contrôle des naissances. Le Parlement et les différents ministres évalueront le projet et en discuteront en mai.

Comme Fides a pu l'apprendre, la proposition de Thein Sein fait suite à une pétition présentée par un mouvement des moines bouddhistes signée par plus de 1,3 millions de personnes dans le but de « protéger la race et la religion de la nation à majorité bouddhiste ». Le groupe promoteur est le « Mouvement 969 », bien connu pour sa violence et son intolérance, qui organise depuis des mois des manifestations de haine et des violences concrètes contre des musulmans birmans accusés de représenter une menace pour le pays.

La proposition de loi a rencontré des oppositions au plan politique et religieux. Aung San Suu Kyi, responsable de la Ligue nationale pour la démocratie, a critiqué la proposition en affirmant qu'elle discrimine les femmes et viole les droits fondamentaux et les libertés personnelles.

Dans une note envoyée à Fides, S.Exc. Mgr Charles Maung Bo, Archevêque de Yangon, se montre en désaccord avec la proposition, demandant à l'Etat de « ne pas interférer avec le droit individuel de choisir sa propre religion ». La proposition de loi, affirme-t-il, « limite la liberté religieuse au Myanmar à un moment où les citoyens gagnent la liberté dans d'autres secteurs. La conversion est un fait de conscience que personne ne peut forcer ». La proposition de loi, en prévoyant des restrictions aux mariages interreligieux, « compromettrait la libre décision d'une femme de fonder une famille ». L'Archevêque, citant les préjudices et la campagne de haine conduite contre les musulmans birmans, invite à l'harmonie religieuse. La Constitution du Myanmar accorde une « position spéciale » au bouddhisme en tant que foi professée par la majorité de la population mais elle reconnaît également d'autres religions telles que le Christianisme, l'islam, l'hindouisme et l'animisme ». (PA) (Agence Fides 11/04/2014)